Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1478

Buchbesprechung: Entreprises suisses et droits de l'homme [Antoine Mach]

Autor: Guyaz, Jacques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ONG, quelle influence sur les industries?

Une posture morale des ONG n'est plus suffisante pour influencer les entreprises. Le dialogue et les contraintes peuvent déboucher sur de nouvelles affaires.

Les éditions universitaires de Fribourg consacrent un ouvrage aux relations des entreprises suisses avec les ONG[1]. Ce sujet est aujourd'hui bien balisé; mais un effort de synthèse n'est pas inutile. Il y a sans doute peu de pays où les entreprises font l'objet d'une attention aussi vigilante de la part d'associations.

Il ne serait pas inintéressant de faire la liste des entreprises mises sous «surveillance» par les ONG. Il s'agit presque toujours de sociétés produisant des biens destinés au grand public, ce qui favorise bien sûr campagnes de boycott ou actions spectaculaires. Le secteur de l'armement, où les clients sont généralement des Etats, échappe à cet œil public. Il est vrai que ses salariés sont de haut niveau, bien payés et qu'il s'agit là d'une industrie que l'on ne peut délocaliser dans le tiers-monde.

Aujourd'hui, les Suisses découvrent qu'une partie de l'étranger voit notre pays à travers le prisme de nos entreprises

Il en va de même du secteur de l'aviation civile. Pourtant des actions «citoyennes» auprès de la Snecma, de Rolls Royce et de General Electric, principaux constructeurs de moteurs d'avions seraient largement justifiées. On touche là sans doute une des limites de l'action des ONG. Elles tirent leur force des médias, du grand public que l'on peut sensibiliser et qui, par ricochet, atteint le fournisseur. Elles ne sont guère efficaces auprès d'entreprises aux pratiques plus que douteuses - armement, par exemple – mais dont les clients ne sont pas influencés par les associations.

Notre pays présente une particularité qui explique peut-être cette forte présence critique des ONG. Pendant longtemps, la politique extérieure de la Suisse était avant tout au service de l'économie. Et aujourd'hui, les Suisses découvrent qu'une partie de l'étranger voit notre pays à travers le prisme de nos entreprises, ce qui justifie d'autant plus ce regard aigu sur la vie de nos grandes firmes.

Le livre d'Antoine Mach passe en revue les différents secteurs où des ONG sont entrées en conflit et en négociation avec les entreprises. Tout d'abord la distribution de produits alimentaires et de textiles avec la désormais fameuse clause sociale Migros – Del Monte de 1983 sur les conditions de production des ananas aux Philippines. Dans le domaine textile, Coop, Migros, Switcher et Veillon ont adhéré à la campagne Clean Clothes sur les conditions de travail à respecter dans les ateliers textiles du tiers-monde.

Dans l'industrie alimentaire, le dialogue s'est révélé beaucoup plus difficile; il ne s'est même qu'à peine engagé si l'on en juge par les innombrables péripéties des relations entre Canes, dissout en mars 2000 et Nestlé. S'il est aisé de critiquer l'entreprise de Vevey, Antoine Mach ne contredit pas ses interlocuteurs qui lui présentent un Canes arrogant, adoptant une attitude de supériorité morale qui ne contribuait pas à créer un bon climat de réceptivité!

Dans l'industrie pharmaceutique, la méfiance domine. Les demandes principales des ONG vont vers la fourniture de médicaments à bas prix pour les pays du tiers-monde. En Suisse, la Déclaration de Berne est un des observateurs de la pharma. Les initiatives prises par les grandes entreprises sont vues avec beaucoup de scepticisme. Il en va ainsi de la Fondation Novartis pour un développement durable, tenue à distance par le monde associatif.

Un chapitre est consacré aux banques et un autre aux agences de voyages qui sont placés sous «surveillance» par certaines ONG. Il ne s'agit pas seulement du tourisme sexuel, mais aussi du vieux débat sur l'utilité ou non de se rendre en vacances dans les pays où le débat démocratique est absent. La plupart des ONG ont tranché: il vaut mieux y aller… mais en gardant l'œil ouvert. Un des chapitres les plus inattendus est celui consacré à l'industrie énergétique. Voilà un domaine, la construction de grands barrages à l'étranger qui, a priori, n'intéresse guère le public. Pourtant la sensibilité existe et les actions sont nombreuses, de la lutte contre les barrages sur l'Euphrate en Turquie aux critiques contre l'ouvrage des Trois-Gorges en Chine. Après une période de méfiance assez longue, ABB est parvenu à nouer un dialogue ouvert avec les ONG. L'entreprise de Baden a d'ailleurs vendu son secteur de construction de grosses turbines pour l'exportation, ce qui a, provisoirement du moins, clos le débat.

La conclusion de l'auteur est claire. Le dialogue entre les ONG et les entreprises, après d'inévitables conflits et malentendus, peut déboucher sur des actions positives. Pour cela il faut que l'entreprise se rende compte, avec parfois l'aide des ONG, que les contraintes supplémentaires peuvent aussi déboucher sur de nouvelles idées d'affaires. Mais les ONG qui se contentent d'une posture morale, peut-être justifiée, mais perçue comme arrogante, n'ont aucune chance d'influencer durablement les grandes sociétés.

jg

[1]Antoine Mach, *Entreprises suisses et droits de l'homme*, éditions universitaires, Fribourg, 2001.